

Conseil municipal du 12.04.2019

Présents : Jean-Michel Coscarat, Marie-Agnès Haristoy, Antton Curutcharry, Lisa Dumoulin, Daniel Ithurburua, Bernadette Mousquès, Eñaut Larre, Isabelle Arangoits, Frantxoa Mocho, Annie Juantorena, Betti Olçomendy, Jean-Baptiste Lambert, Christelle Errecart, Dominique Mendibil, Marie-Baptiste Etcheverry.

Absents : *Monika Indart (procuration à Bernadette Mousquès), Sébastien Clauzel (procuration à Frantxoa Mocho), Betti Bidart (procuration à Jean-Michel Coscarat), Agnès Gorostiague.*

Ordre du jour :

1. Vote des comptes administratifs 2018 : En 2018, 1 475 505,56€ de dépenses de fonctionnement, 1 950 049,36€ de recettes de fonctionnement. En section investissement : 1 475 187,68€ de dépenses, 476 826,60€ de recettes. Auxquels il faut ajouter les reports de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente. En 2018, la capacité d'autofinancement de la commune a augmenté par rapport à 2014. Par ailleurs, 4 emprunts sont à rembourser, dont un qui se termine en 2020. Deux autres emprunts concernent le VVF et les annuités sont couvertes par les loyers du VVF. Concernant le lotissement Geltoki, les dépenses s'élèvent à 53 911,33€ et les recettes à 28 080€. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la validation des comptes administratifs 2018 (budget principal et lotissement Geltoki).

2. Vote des comptes de gestion 2018 : Les comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

3. Vote des budgets primitifs 2019 : COMMUNE : Section de fonctionnement : dépenses : 2 850 611€, recettes : 2 850 611€ (1 795 120€ + 1 055 491€ de report de recettes 2018). Section investissement : dépenses : 2 121 912 € (1 543 700€ (+ restes à réaliser : 536 288€), recettes : 2 121 912 € (1 879 876€ +restes à réaliser : 242 036 €) **Le Budget primitif s'élève donc à 4 972 523€.**

Au titre des dépenses d'investissement, pour 2019, ont été proposés en tenant compte des restes à réaliser : aménagement du jardin public (50 000€), réfection du terrain de rugby (250 000€), achat d'un chariot élévateur (14 000€), rénovation de l'ancienne mairie (619 934€), achats de terrains (130 000€), voirie communale et rurale (265 443€), matériel informatique et bureau mobilier (58 610€), réfection bâtiments communaux (141 038€), aménagement du bourg (51 230€), modification du PLU (23 000€), ancienne école publique : 23 515€, construction de la nouvelle mairie : 163 518€, études construction salle de hand : 30 000 €. Les taux d'imposition sont votés à l'identique des années précédentes.

LOTISSEMENT : section de fonctionnement : dépenses 127 279 € recettes : 127 279 € section investissement : dépenses : 153 110 € recettes : 153 110 €. **Le budget concernant Geltoki s'élève à 280 389€.**

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour approuver les budgets primitifs 2019.

4. Rénovation du terrain de rugby : À la suite de l'appel d'offres publié le 12 février dernier, M. le Maire après établissement du rapport d'analyses d'offres, propose de retenir l'entreprise PARC

ESPACE pour un montant de 213 466.90 € HT. Des demandes de subvention ont été demandées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental (35% du montant total HT des travaux au titre de l'aide aux communes sur les bâtiments).

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour approuver le choix de cette entreprise.

- 5. Adhésion au programme d'intérêt général (PIG) amélioration de l'habitat :** La CAPB propose à la commune d'adhérer au dispositif PIG d'aide aux propriétaires (financements croisés de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAPB et de la fondation abbé Pierre).

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'adhésion au programme PIG.

- 6. Validation des estimations foncières Etchepare et Sahores :** Monsieur le Maire donne lecture des estimations : pour une partie de la parcelle de M. Sahores : 884 €, pour une partie de la parcelle des consorts Etchepare : 1 465 €. Le conseil municipal valide les estimations foncières Etchepare et Sahores et décide de l'acquisition de ces parcelles.

- 7. Cession du domaine public :** M. D'Antoni souhaite acquérir une portion de la voirie publique sur le devant de sa propriété. Mme Anxo a fait une demande similaire pour le devant de sa porte afin d'y faire un jardinet.

Le conseil municipal se prononce à 17 voix contre et une abstention concernant la cession de portions du domaine public.

- 8. Approbation de la vente d'une parcelle au profit de la commune des Aldudes, création d'un chemin d'accès pour le centre Erreka Gorri :** La commune des Aldudes souhaiterait acquérir un terrain afin de pouvoir accéder au centre Erreka Gorri. Or cette parcelle appartient au Syndicat de Vallée de Baigorri ; les huit communes membres doivent donc se prononcer favorablement afin que la cession puisse être rendue possible.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la vente d'une parcelle appartenant à la Vallée au profit de la commune des Aldudes.

- 9. Prise de compétence facultative « politique linguistique et culturelle occitane et gasconne par la CAPB :** Il faut une délibération de la commune afin que cette compétence soit active à la CAPB.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la prise de compétence facultative « politique linguistique et culturelle occitane et gasconne ».

- 10. Création d'emplois saisonniers :** 6 emplois saisonniers seront créés au service entretien et voirie entre juin et septembre. Concernant le camping, 5 candidatures ont été retenues : 1 de juin à septembre, 2 en juillet, 2 en août.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la création de ces emplois saisonniers.

- 11. Reprise de la délibération de création de servitudes à Urepel (09.11.2018) :** lors de la rédaction de la première délibération, la création de servitudes sur la Commune d'Urepel a été approuvée mais il n'a pas été spécifié que tout pouvoir été donné au Président de la Commission Syndicale de la Vallée pour signer l'acte notarié

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour apporter cette précision sur la délibération.